

Mairie de CHARTAINVILLIERS
28130

Téléphone: 02 37 32 32 91
Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 23 / 2024

OBJET :

FONDS D'AIDE AUX JEUNES
2023

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

30 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix Octobre , à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Janine CHEUL, Danielle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, et David CHOLLEY

Étaient absents excusés : Monsieur Serge DROIT (pouvoir donné à Mr Tanty), Monsieur Thierry GARNIER (pouvoir donné à Mr Boutin), Madame Claudie PICHOT

Madame Cécile DE BEIR a été élue secrétaire de séance.

Le Maire évoque un courrier reçu du Conseil Départemental, sollicitant la commune pour une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), pour l'exercice 2024.

Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 500€ comme les années précédentes.

APRES DELIBERATION, LES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL,
A 11 ABSTENTIONS

. S'ABSTIENNENT sur la décision d'allouer une participation financière au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté (F.A.J.),
.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20241010-23-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication